

Saliès – conseil municipal du 2 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 12

Présents 8
Votants 8

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026
L'An deux mille vingt-six et le deux mars

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260302-CM_020326_7-DE

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 4 février 2026**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Valérie JACQUET, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL et Thierry VAREILLES.

**ADHÉSION AU « C.A.U.E. » DU TARN
« CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT »
EXERCICE 2026**

Monsieur le Maire expose :

Le C.A.U.E. du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le C.A.U.E. ne dispense de conseils qu'aux collectivités adhérentes. Il a été sollicité afin de nous aider à repenser le réaménagement de l'espace devant la salle des fêtes.

L'adhésion témoigne également d'une souscription à des valeurs et des préoccupations partagées, dont celles de la qualité du cadre de vie, de la préservation de notre environnement, de la sauvegarde de notre patrimoine et de la valorisation de l'identité de notre territoire.

Le montant des cotisations pour l'année 2026 est déterminé de la façon suivante :

- 0,20 € par habitant pour les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au C.A.U.E. du Tarn une cotisation de **166,00 € (cent soixante-six euros)** au titre de l'exercice 2026 ;
- **PRECISE** que cette cotisation est inscrite au Budget Communal 2026 à l'article 6281 de la section de fonctionnement.

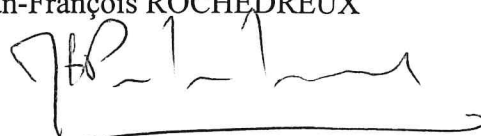
Certifié conforme au Registre.

Le secrétaire de séance
Jacky MIQUEL



ainsi fait et délibéré à Saliès, le 2 mars 2026.

Le Maire
Jean-François ROCHEDREUX



Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 MARS 2026